

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'ECCICA-SUARELLA ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté n°21-07-02 du 01/07/2021, monsieur le Maire de la commune d'Eccica-Suarella a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'approbation du plan de zonage de l'assainissement collectif de la commune d'Eccica-Suarella.

Monsieur Laurent CALVET, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du lundi 02 août 2021 à 09h00 au vendredi 03 septembre 2021 à 18h00, soit pendant 32 jours.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi que le registre seront déposés au siège de l'enquête où le public pourra consulter le dossier sur support papier

Mairie d'Eccica-Suarella
20117 Eccica-Suarella
Tel 04-95-28-40-11

Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la période estivale soit du :
Lundi au vendredi de 08h00 à 14h00

Les dossiers d'enquête pourront également être consultés sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2532>

Les éventuelles observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- Par courrier jusqu'au 03 septembre 2021 inclus (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique à la Mairie d'Eccica-Suarella 20117 Eccica-Suarella
- Sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés en mairie.
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 25/04/2017 à l'adresse suivante jusqu'au 03 septembre 2021 à 18h00 : <https://www.registre-dematerialise.fr/2532>
- A l'adresse mail suivante jusqu'au 03 septembre 2021 à 18h00 :
enquete-publique-2532@registre-dematerialise.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- **Le lundi 02 août 2021 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**
- **Le mardi 17 août 2021 de 13h00 à 17h00;**
- **Le vendredi 20 août 2021 de 13h30 à 17h00;**
- **Le mercredi 25 août 2021 de 09h00 à 12h00**
- **Le vendredi 3 septembre 2021 de 13h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie ainsi qu'en préfecture.

Le projet de plan de zonage de l'assainissement collectif de la commune d'Eccica-Suarella, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Maire,
Pierre POLI.